





La mission des membres du Conseil de Tutelle diocésaine

Belle occasion que cet article pour se recentrer sur la mission qui nous est confiée en entrant au Conseil de Tutelle diocésaine ; qui sommes-nous ? à quoi et qui servons-nous ?

Le « Conseil de Tutelle diocésaine » est plutôt méconnu, même dans l'Enseignement catholique. Ses membres, catholiques engagés recrutés par le Directeur diocésain, sont généralement issus de l'Enseignement catholique par des biais divers : Chef d'établissement, responsable de la pastorale ou bien parent d'élève.

Ils ont essentiellement un rôle consultatif, le Directeur diocésain sollicitant leur avis, collégial ou particulier, pour le suivi et le soutien des établissements sous tutelle diocésaine.

En pratique, les membres du Conseil de Tutelle sont réunis une fois par mois autour d'un ordre du jour proposé par le Directeur diocésain.

Ils peuvent aussi être sollicités pour faire partie de groupes restreints, soit pour des entretiens de recrutement (avant l'envoi d'une personne en formation de Chef d'établissement ou pour la nomination d'un nouveau Chef d'établissement), soit lors d'une visite de tutelle dans un établissement, soit encore pour organiser et préparer la session annuelle de la tutelle, qui prend chez nous la forme d'une retraite spirituelle.

Enfin chaque membre du Conseil de Tutelle est délégué auprès d'un ou plusieurs établissements de la tutelle diocésaine. Il y est missionné pour participer au conseil d'établissement et au conseil pastoral, et surtout pour être une oreille attentive et bienveillante auprès du Chef d'établissement.

Cet aspect nécessite du temps et de la régularité pour établir un lien personnel de confiance avec le chef d'établissement. Notre attention portera sur tous les domaines sur lesquels le Chef d'établissement voudra nous solliciter, et notamment sur les spécificités liées au caractère propre d'un établissement catholique.

Chaque établissement est différent des autres par son histoire, sa taille, le lieu où il se trouve ou les équipes qui le composent ; il est aussi une composante de l'Église diocésaine avec ses orientations pastorales.

Comme délégué(e) du Conseil de Tutelle, nous avons toujours dans le cœur d'amener chacun des acteurs de ces établissements à savoir qu'il vit sous le regard aimant du Seigneur. Au côté des Chefs d'établissement que nous accompagnons, nous devons faire de sorte que l'Enseignement catholique puisse accueillir dans ses rangs ceux qui en sont déjà convaincus, pour qu'ils soient nourris, s'épanouissent et grandissent dans la foi, en même temps que ceux qui ne le sont pas ou peu, pour qu'ils apprennent à connaître le Christ et trouvent leur chemin dans l'Église catholique ; c'est une terre de mission au sein de notre diocèse, pour la plus grande Gloire de Dieu et le salut des hommes !

Isabelle CUMET, Membre du Conseil de Tutelle diocésaine



Déléguée de Tutelle d'une congrégation

Exercer la tutelle d'un établissement scolaire, c'est d'abord de la responsabilité du Supérieur ou de la Supérieure Provinciale de la congrégation, qui en est l'autorité de Tutelle. Le ou la déléguée de tutelle assiste l'autorité de tutelle. En tant que déléguée de tutelle, j'ai reçu mission de la Supérieure Provinciale, pour accompagner au plus près les établissements scolaires de la Congrégation et j'assure le lien entre ceux-ci et la Supérieure Provinciale.

“La Tutelle est garante de la dynamique missionnaire de l'école catholique. Elle veille particulièrement à ce que les responsables, en particulier le chef d'établissement et l'organisme de gestion, s'inscrivent dans cette mission reçue de l'Eglise, et à ce que toute leur activité trouve sa source dans l'Evangile reçu dans la Tradition de l'Eglise et dans la conception chrétienne de l'homme qui en est l'expression. Elle est au service de la croissance des personnes et des établissements, qu'elle appelle à une liberté créative dans la fidélité à la mission reçue.” Statut de l'Enseignement Catholique en France art. 181.

Au quotidien, comment cela se traduit-il ?

A l'origine d'une congrégation, il y a presque toujours un fondateur ou une fondatrice, qui a une intuition et des convictions éducatives fortes et les met en action en créant une œuvre missionnaire. S'inscrire dans cette tradition et transmettre ce charisme, ce n'est pas enfermer les acteurs de l'établissement dans une vision passéiste, mais bien au contraire transmettre un souffle, une inspiration, qui libère la créativité des personnes, et les invite à une réponse vivante pour répondre aux besoins éducatifs des jeunes qui leur sont confiés, dans un lieu donné et au temps présent.

En tant que déléguée de tutelle, je me sens vraiment au service des établissements que j'accompagne. Je suis en lien fréquent avec les chefs d'établissement, et je suis aussi présente pour l'ensemble de la communauté éducative, personnels, enseignants, élèves et familles. Je marque de l'intérêt aux temps forts, comme à la vie quotidienne et au climat relationnel des écoles.

Tout ce qui concerne le bien de l'école et de la communauté éducative concerne la tutelle, et la gestion financière assurée par l'organisme de gestion en fait partie. J'assiste à tous les conseils d'Ogec et prends part aux décisions et à leur validation. Je suis aussi en relation fréquente avec le président de l'Ogec et les membres du bureau.

J'accompagne dans la bienveillance et connais les missions de chacun. S'il est nécessaire de trancher dans des situations parfois délicates, j'assume les responsabilités de la tutelle.

Comme beaucoup de délégués, les établissements que j'accompagne ne sont pas tous situés dans la même région, aussi on peut me voir assez souvent en voiture ou dans un train, et ma valise n'est jamais loin !

Parmi d'autres tâches, j'organise les visites de tutelle, occasions pour chacun dans l'établissement de s'exprimer sur ce qui s'y vit, de bien sentir la vitalité du projet éducatif et la dynamique des projets.

Je suis attentive aux relations avec le Ministère de l'Education Nationale, dans le respect du caractère propre d'un établissement catholique et de la liberté qui en découle. Je suis par exemple les évaluations du Ministère conduites dans les établissements.

Je participe au conseil de tutelle de la congrégation et j'aide à l'organisation des sessions de chefs d'établissement de notre réseau, ou celles qui regroupent des adjoints et animateurs en pastorale avec les aumôniers, ou les présidents d'Ogec ou de l'Association des parents d'élèves. Si les établissements que j'accompagne sont situés dans différents départements, ils sont cependant chacun bien ancrés dans leur diocèse et dans les réalités de leur territoire. De même, j'entretiens des relations cordiales et fructueuses en termes d'échanges avec le Directeur Diocésain ou la Directrice Diocésaine, Délégué(e) Episcopal(e) pour l'Enseignement Catholique, ainsi qu'avec l'Evêque du diocèse concerné, qui donne son accord pour la nomination d'un nouveau chef d'établissement choisi par l'autorité de tutelle.

En conclusion, je dirai que : « accueillir, accompagner, protéger », ce que disent les religieuses de la tutelle que je sers, me paraît bien être le cœur de ma mission. Mon emploi du temps est parfois un peu chargé, mais ma vie de déléguée de tutelle est riche de rencontres !

Eliane Cheeseman, Déléguée de tutelle,
Congrégation des Religieuses de Notre Dame des Missions
Congrégation missionnaire fondée en décembre 1861 à Lyon par Euphrasie Barbier

